



République Algérienne Démocratique et Populaire

Ambassade d'Algérie à Berne

**Allocution introductive de M. El-Haoués
RIACHE, Ambassadeur d'Algérie en Suisse**

**CEREMONIE DE CELEBRATION DE LA
JOURNEE NATIONALE DE L'ETUDIANT**

Consulat Général d'Algérie a Genève

Genève, samedi 21 mai 2011

M. le Ministre Mohand Cherifi.

M. l'Ambassadeur Mohamed Sahnoun,

M. l'Ambassadeur Slimane Cheikh,

Maitre Abdou Taleb,

Docteur Nadir Seddik,

Messieurs les Présidents des Associations,

Mesdames, Messieurs,

Nos jeunes collégiens et étudiants ici présents,

En tout premier lieu, je tiens à vous remercier très sincèrement d'avoir accepté d'honorer de votre présence cette cérémonie de célébration de la journée nationale de l'étudiant. M. le Consul Général, Brahim Younès, qui a dépensé, avec l'ensemble de ses collaborateurs, des trésors d'énergie pour l'organiser, est retenu en ce moment par un imprévu et nous rejoindra incessamment.

Cette célébration nous offre l'heureuse opportunité de revenir sur un évènement marquant de l'histoire de notre glorieuse Révolution, à savoir la grève des étudiants du 19 mai 1956 et sa contribution à la libération et à la construction de notre pays.

Nous voudrions également mettre à profit cette occasion pour partager avec vous quelques éléments d'information sur les lignes directrices de l'important processus de réformes institutionnelles annoncé par M. le Président de la république dans son discours à la nation le 15 avril dernier et, aussi, entretenir et poursuivre avec vous, comme avec nos compatriotes établis dans les autres cantons, la tradition de dialogue et d'échange instaurée par nos prédécesseurs autour des questions consulaires et administratives qui touchent au quotidien de notre communauté établie dans ce pays.

S'agissant de la journée nationale de l'étudiant, sa commémoration est chaque année un moment particulièrement fort que la nation algérienne tout entière saisit pour réitérer sa profonde reconnaissance et rendre l'hommage combien méritée aux jeunes collégiens et étudiants qui avaient spontanément répondu à l'appel de la Révolution et avaient massivement quitté les bancs des écoles, des collèges et des universités pour se consacrer entièrement à la lutte pour le recouvrement de l'indépendance de notre pays. « Avec un diplôme, nous ne feront pas de meilleurs cadavres » disent-ils à ceux qui doutaient de la justesse de leur décision.

Leur engagement résolu au service de leur peuple aura été un message fort à l'occupant colonialiste quant au choix non équivoque et à la détermination de la jeunesse algérienne à contribuer activement, et au prix de tous les sacrifices, à la libération de son pays du joug colonial. Cet engagement aura été tout autant un tournant qualitativement décisif dans le renforcement de la lutte de libération nationale.

Pour rappeler et souligner l'importance de cet évènement, nous avons aujourd'hui parmi nous, M. Le Ministre Mohand Cherifi, M. l'Ambassadeur Mohamed Sahnoun, Maître Abdou Taleb, le Docteur Nadir Seddik ainsi que d'autres aînés qui ont vécu ce moment historique et qui ont bien voulu rehausser cette cérémonie en acceptant de partager leurs impressions sur cette date marquante dans l'histoire de notre pays ainsi que les précieux enseignements que les jeunes

générations devraient en retenir dans l'intérêt de notre pays et de notre peuple. En votre nom à tous, je tiens à les en remercier très chaleureusement.

Mesdames, Messieurs,

Comme deuxième point de cette brève intervention, je souhaite présenter très succinctement les lignes directrices des réformes institutionnelles et législatives ainsi que les mesures à caractère économique et social que M. le Président de la République a annoncées dans son discours à la nation le 15 avril dernier et qu'il a fait suivre de décisions pratiques le 3 de ce mois.

Ces mesures tendent toutes vers l'approfondissement du processus démocratique, le renforcement des bases de l'Etat de droit, la réduction des disparités et l'accélération du développement socioéconomique.

Dans ce discours à la Nation, M. le président Abdelaziz Bouteflika a annoncé la levée de l'Etat d'urgence, en vigueur depuis février 1993 et la mise en œuvre, avant les prochaines élections législatives et locales qui auront lieu au courant de l'année 2012 d'un ensemble de réformes. Les réformes annoncées se feront avec la participation de toutes les forces politiques et sociales et la contribution des personnalités et compétences nationales. Elles portent principalement sur la révision de la constitution ainsi que sur l'ensemble de l'arsenal législatif sur lequel reposent les règles de l'exercice démocratique et le libre choix des citoyens.

Il s'agit, en premier lieu, d'engager une profonde révision de la loi électorale pour répondre à l'aspiration des concitoyens à exercer leur droit électoral dans les meilleures conditions et de mettre le système électoral aux normes les plus modernes des démocraties représentatives. Tous les partis politiques, qu'ils soient représentés ou non au parlement, seront mis à contribution et consultés en vue d'élaborer le nouveau système électoral. De même, la supervision des élections sera assurée par des observateurs internationaux, et ce, en concertation avec tous les partis agréés. Une loi organique sur les cas d'incompatibilité avec le mandat parlementaire sera introduite en conformité avec la Constitution

Il s'agit, en second lieu, de la révision de la loi relative aux partis politiques, à travers la révision de leur rôle, de leur mission et de leur organisation.

Il serait également procédé au dépôt et à la promulgation de la loi organique relative à la représentation des femmes au sein des assemblées élues, laquelle interviendra avant les prochaines échéances électorales, et tendront à garantir des quotas à la représentation des femmes dans ces institutions.

Par ailleurs, les prérogatives des assemblées locales élues seront renforcées et ces assemblées seront dotées des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de leurs missions. Les réformes annoncées incluent aussi la révision de la loi régissant l'activité des associations de manière à donner à la société civile et au mouvement associatif une place et un rôle plus dynamiques dans la société algérienne. Ils incluent tout autant la révision du code de wilaya qui viendrait s'ajouter à celle du code de la commune.

Pour ce qui est de la révision constitutionnelle, M. le président de la République a annoncé la création d'une commission à laquelle participeront les courants politiques agissants et des experts en droit constitutionnel. Cette commission fera des propositions qui seront soumises à l'approbation du parlement ou au vote populaire par la voie référendaire, si nécessaire.

Concernant les médias lourds, à savoir la Télévision et la Radio, M. le président de la république a indiqué que ceux-ci sont appelés à s'ouvrir aux différents courants de pensée

politique, dans le respect des règles d'éthique qui régissent tout débat. A cet égard, la révision de la loi sur l'information introduira les repères d'une charte déontologique et complètera la législation actuelle, notamment à travers la dépenalisation du délit de presse, l'élaboration du projet de loi organique relative à l'information, la création d'une commission indépendante d'experts nationaux en audiovisuel ainsi que d'une autorité de régulation des médias.

Pour la mise en œuvre de ces réformes, M. le Président de la république a annoncé, lors du conseil des ministres du 3 de ce mois, une série de décisions portant notamment sur la désignation du président du conseil de la nation, M. Abdelkader Bensalah, pour mener de larges consultations incluant les partis politiques et les personnalités nationales sur l'ensemble des dossiers ouverts. Il a également indiqué que ces différents chantiers législatifs devraient être menés à terme durant l'actuelle législature et que les prochaines élections législatives et locales devraient avoir lieu conformément à ces nouvelles lois.

Au plan socioéconomique, les mesures annoncées viennent conforter les importants investissements consentis par l'Etat dans le cadre des plans de développement mis en œuvre durant la décennie écoulée et les progrès réalisés dans la satisfaction des besoins de la population, et en particulier ceux de la jeunesse.

A ce titre, il est à relever que l'extinction du feu de la Fitna et le rétablissement de la paix, la sécurité et la stabilité par la mise en œuvre des politiques de concorde et de réconciliation nationales ont permis de concentrer les efforts et les moyens en priorité sur le développement du pays et la prise en charge des énormes attentes socioéconomiques de la population.

C'est ainsi que le déficit en logements a été considérablement pallié par la réalisation, tous les cinq ans, d'un million de logements et le chômage a été également résorbé dans une large proportion, d'importants transferts sociaux et de multiples formes d'aide ont été octroyées par l'Etat pour subventionner les produits de première nécessité et améliorer les services publics. La dette extérieure a été totalement réglée par anticipation, l'investissement soutenu par d'importantes mesures incitatives à travers l'accès au foncier et une plus grande disponibilité des crédits bancaires.

Les différents dispositifs de soutien destinés aux jeunes et aux sans-emploi désirant créer leurs propres micro-entreprises ont été également renforcés. De même, un nouveau mécanisme a été mis en place pour stabiliser les prix des produits alimentaires de base qui connaissent une flambée sur les marchés internationaux. Par ailleurs, l'Etat continuera à combattre avec vigueur et détermination les fléaux sociaux tels la corruption, le népotisme et le gaspillage. Ces différentes mesures ont trouvé leur traduction concrète dans la loi de finance complémentaire 2011 approuvée par le gouvernement au début de ce mois.

M. le président de la république a, par ailleurs, annoncé d'importantes mesures prises dans le but d'insuffler un nouvel élan à la gestion des programmes économiques et à la dynamisation de l'appareil de l'Etat. Ces mesures tendent à conforter la lutte contre la bureaucratie et les dysfonctionnements enregistrés au sein de l'Administration et à faire face à toute atteinte aux deniers publics.

Par ailleurs, un programme national d'investissement destiné aux entreprises économiques, tous secteurs d'activités confondus, sera élaboré en concertation avec tous les opérateurs économiques et sociaux. De même, une concertation sera engagée cette année au niveau local avec les citoyens, les élus locaux, le mouvement associatif et l'Administration pour définir les objectifs d'un meilleur développement local et les adapter aux attentes de la population. Cette mission a été confiée au Conseil National Economique et Social qui a déjà entamé les démarches requises.

Le gouvernement travaillera aussi à réunir les conditions optimales pour libérer les initiatives à travers l'amélioration de l'environnement de l'entreprise et, en général, l'instauration d'un climat propice aux affaires et à l'investissement. La dépenalisation de l'acte de gestion a été dernièrement retenue par le gouvernement dans un projet de loi qui sera soumis au parlement. Dans cet esprit aussi, une première rencontre de la tripartite a été convoquée pour le 28 de ce mois et une plénière aura lieu au mois de septembre prochain afin d'aborder plus précisément les dossiers liés aux questions sociales.

Mesdames, Messieurs,

Ce sont là les grandes lignes des réformes engagées, et autour desquelles les consultations commencent justement aujourd'hui.

Pour conclure, je souhaite dire aussi quelques mots sur l'importance qu'attache le gouvernement à la communauté nationale établie à l'étranger, au raffermissement des liens multidimensionnels qui l'unissent à la mère patrie, à la protection de ses droits dans les pays d'établissement et à la prise en charge au quotidien de ses diverses préoccupations.

Comme vous le savez certainement, au courant de l'année dernière, deux décisions institutionnelles importantes avaient été prises en direction de notre communauté établie à l'étranger. Il s'agit, d'une part, de la nomination d'un secrétaire d'Etat chargée spécialement de cette composante de notre peuple, et d'autre part, de la création du conseil national consultatif de la communauté nationale à l'étranger dont la mise en place effective devrait intervenir avant la fin de cette année.

D'autres mesures ont été aussi prises plus récemment pour répondre autant que faire se peut, aux préoccupations exprimées par nos compatriotes établis à l'étranger. Il s'agit, entre autres, de l'ouverture de nouveaux postes consulaires, du lancement de l'enseignement à nos enfants des langues arabe et tamazigh via internet à compter de la prochaine rentrée scolaire, de la mise en place effective par la SAA de l'assurance rapatriement des dépouilles, de l'encouragement des compétences nationales établies à l'étranger à se faire connaître et à s'impliquer davantage dans le processus de développement national à travers, dans un premier temps, leur mise en réseau avec certains organismes nationaux d'enseignement et de recherche et, dans l'immédiat, à participer à l'université d'été qui aura lieu au mois juillet prochain à Tlemcen. Il s'agit également de la facilitation de l'obtention du casier judiciaire dans les postes consulaires, ainsi que de l'introduction durant cette année, des documents biométriques, passeport et carte d'identité, opération qui devrait connaître son démarrage effective au mois de novembre prochain.

Il est certain que cette liste n'est pas exhaustive et que les autres préoccupations objectives exprimées par notre communauté, et dont M. le Consul Général et moi-même avons eu l'opportunité d'en mesurer à nouveau la diversité et la pertinence lors des différentes réunions que nous avons eues avec nos compatriotes depuis le début de cette année, ici-même à Genève et dans d'autres cantons, retiennent pleinement l'attention de nos institutions publiques concernées.

Mesdames, Messieurs,

Ce sont là quelques informations et appréciations que je voulais partager avec vous à l'occasion de cette célébration de la journée nationale de l'étudiant. Je voudrais, à cet égard, donner la parole à nos distingués invités qui ont bien voulu enrichir cette cérémonie par leurs témoignages sur cette étape marquante de l'histoire de notre pays.

Je vous remercie de votre aimable attention.

M. El-Haoués RIACHE, Ambassadeur d'Algérie en Suisse
Genève, samedi 21 mai 2011.